

# MILLESIME BOOSTER

DÉCEMBRE 2017



TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE<sup>(1)</sup>  
CE PRODUIT RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTIONS.

**Période de commercialisation** : du 20 octobre 2017 au 22 décembre 2017. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 22 décembre 2017.

**Éligibilité** : compte-titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. L'Émetteur et le Garant d'une part, l'assureur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

**Émetteur** : le titre de créance complexe émis par Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Standard & Poor's : A, Moody's : A2, Fitch Ratings : A, au 27 septembre 2017) est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

**Durée d'investissement conseillée** : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé).

<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte de capital non mesurable à priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure. | L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. | Communication à caractère publicitaire.



BORDEAUX INVESTISSEMENT CONSEIL

— Gestionnaire de Patrimoine depuis 2009 —

# Objectifs d'investissement

Avec Millésime Booster Décembre 2017, l'investisseur s'expose à l'évolution de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (Equal Weight Decrement 5%), qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an (nommé ci-après "l'Indice") qui conditionne le remboursement du titre de créance.

A l'échéance des 10 ans, en cas de baisse de l'Indice de plus de 35%, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

Afin de bénéficier d'un remboursement du Capital Initial en cas d'une baisse de l'Indice de moins de 35%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Indice (Taux de Rendement Annuel Net Maximum de 7,99%).

## POINTS CLÉS

- **De l'année 1 à l'année 5, un mécanisme de remboursement automatique anticipé majoré d'un gain de 9,50% par année écoulée** si, à l'une des Dates de Constatation Annuelle, le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- **A l'échéance des 10 ans :**
  - **Un remboursement du capital majoré d'un gain final de 95%** (équivalent à un gain de 9,50% par année écoulée), soit un Taux de Rendement Annuel Net de 5,81%, si le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
  - **Un remboursement du capital à l'échéance**, si le niveau de l'indice Euro iSTOXX 70 EWD5® est supérieur ou égal à 65% de son Niveau Initial.
  - **Un risque de perte en capital à l'échéance**, si le niveau de l'indice Euro iSTOXX 70 EWD5® est strictement inférieur à 65% de son Niveau Initial.
- **Une exposition à la performance du marché actions de la zone euro** via l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice).

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit Millésime Booster Décembre 2017, soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annuel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 22 décembre 2017 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 5 janvier 2028) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates, (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel Net peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

# Avantages et inconvénients

## AVANTAGES

- De l'année 1 à l'année 5, Millésime Booster Décembre 2017 offre **un remboursement automatique anticipé augmenté d'un gain de 9,50% par année écoulée**, si à l'une des Dates de Constatation Annuelle, le niveau de l'indice Euro iSTOXX 70 EWD5® est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- A l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, Millésime Booster Décembre 2017 offre la possibilité pour l'investisseur de bénéficier **d'un remboursement du capital augmenté d'un gain final de 95%** (équivalent à un gain de 9,50% par année écoulée), si le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale.
- A l'échéance des 10 ans, si Millésime Booster Décembre 2017 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial**, si le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est supérieur ou égal à 65% de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

## INCONVÉNIENTS

- L'investisseur est exposé à un **risque de perte en capital, partielle ou totale, en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **ou à l'échéance** (si, à la Date de Constatation Finale, le niveau de l'indice Euro iSTOXX 70 EWD5® est strictement inférieur à 65% de son Niveau Initial).
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 1 à 5 ans du fait du mécanisme de remboursement automatique anticipé, ou 10 ans.
- **L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (Equal Weight Decrement 5%) est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an.**
- Le gain maximal pour l'investisseur est **limité à 9,50% par année écoulée**, même si la hausse de l'indice Euro iSTOXX 70 EWD5® est supérieure à ce niveau (soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(1)</sup> maximum de 7,99%).
- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut** (qui induit un risque sur le remboursement) **ou à une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- Le rendement du titre de créance à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice Euro iSTOXX 70 EWD5® autour des seuils de 65%, et de 100% de son Niveau Initial.

(1) Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annuel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

# Mécanisme de remboursement

## MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

A l'issue des années 1 à 5 :

- De l'année 1 à 5, si à une Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors à la Date de Remboursement Anticipé correspondante<sup>(1)</sup> :

L'intégralité du Capital Initial  
+  
Un gain de 9,50% par année écoulée depuis l'origine  
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 7,99%<sup>(3)(4)</sup>)

- Sinon, si la performance de l'Indice depuis la Date de Constatation Initiale est négative depuis l'origine, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé, **et le produit continue une année supplémentaire.**



- (1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
- (2) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur.
- (3) Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annuel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.
- (4) Dans l'hypothèse d'un remboursement automatique par anticipation en année 1.

# Mécanisme de remboursement



## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale (22 décembre 2027), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe la performance de l'Indice depuis la Date de Constatation Initiale (22 décembre 2017).

**CAS FAVORABLE** : Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial depuis l'origine, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 5 janvier 2028 :

L'intégralité du capital initial + un gain de 9,50% par année écoulée depuis l'origine soit 195% du Capital Initial  
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net de 5,81%<sup>(2)</sup>)

**CAS MÉDIAN** : Si le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 65% de son Niveau initial depuis l'origine, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 5 janvier 2028 :

L'intégralité du Capital Initial  
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%<sup>(2)</sup>)

**CAS DÉFAVORABLE** : Sinon, si le niveau de l'indice est strictement inférieur à 65 % du Niveau Initial depuis l'origine, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le 5 janvier 2028 :

La Valeur Finale<sup>(3)</sup> de l'Indice  
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice  
La perte en capital peut être partielle ou totale

(1) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et de l'absence de faillite ou de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

(2) Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annuel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

(3) La valeur finale de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

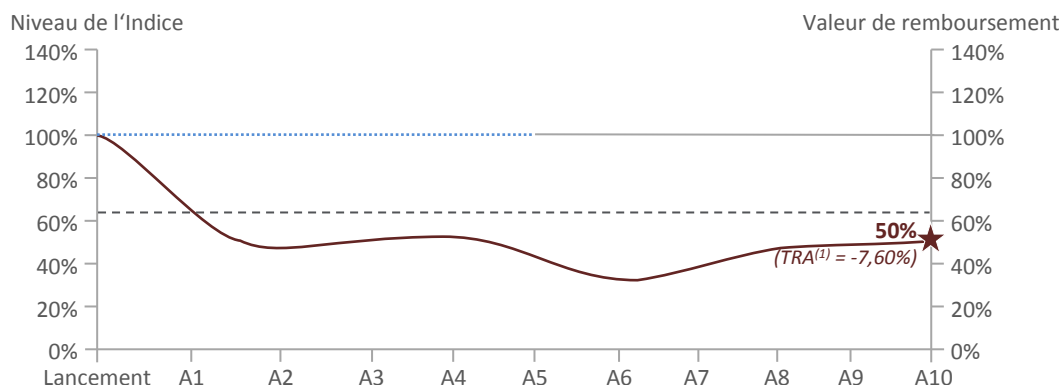
# Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

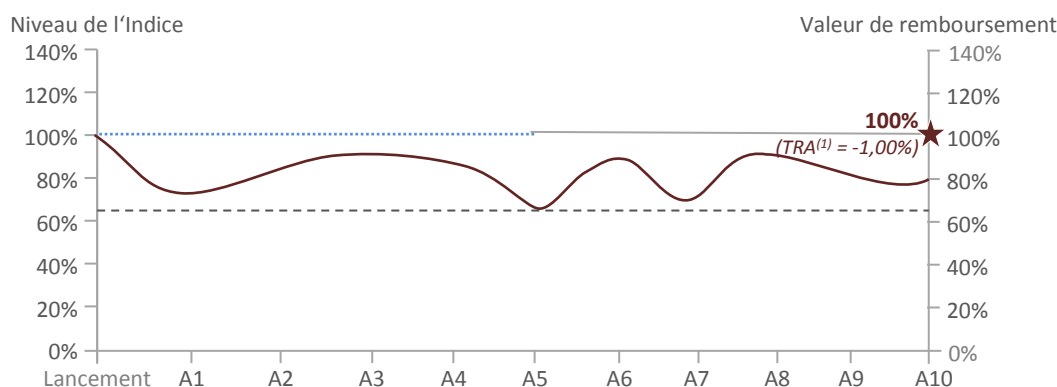
Le rendement du support **Millésime Booster Décembre 2017** est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 autour des seuils de 65 % et de 100 % de son Niveau Initial.

- ..... Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé (100%)
- Seuil de perte en capital à l'échéance (65% du Niveau initial)
- ↓ Plafonnement des gains
- Évolution de l'Indice
- Fin de vie du produit
- ★ Valeur de remboursement

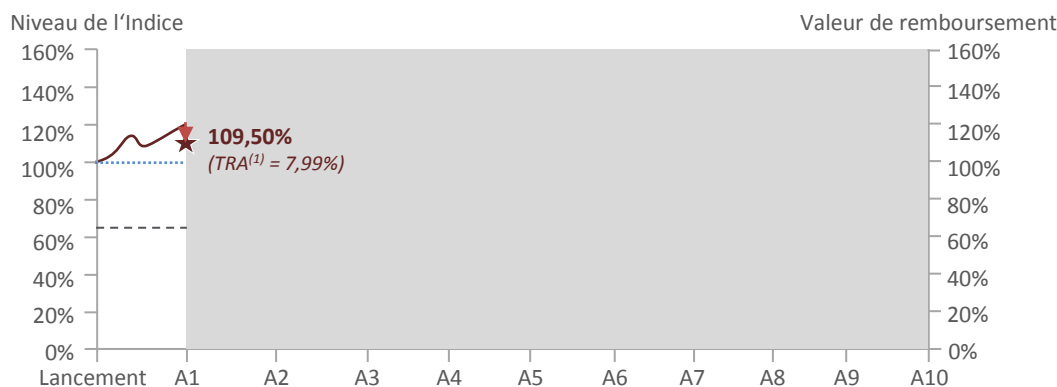
## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme



## SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme



## SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme



(1) Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annuel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement..

Le rendement du support « Millésime Booster Décembre 2017 » est très sensible à une faible variation à l'échéance autour des seuils de 65% et de 100% de son Niveau Initial.

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

- De l'année 1 à 5, à chaque Date de Constatation Annuelle, la performance de l'Indice est négative depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'échéance des 10 ans, l'Indice clôture en baisse de -50%, soit en dessous du seuil de 65% de son Niveau Initial. **L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors la Valeur Finale de l'Indice, soit 50% du Capital Initial. Il subit donc une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(1)</sup> est alors identique à celui d'un investissement direct dans l'Indice, soit -7,60%.**
- Dans le cas défavorable où l'Indice céderait plus de 35% de sa valeur à la Date de Constatation Finale, la perte en capital serait supérieure à 35% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

### SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme

- De l'année 1 à 5, à chaque Date de Constatation Annuelle, la performance de l'Indice est négative depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'échéance des 10 ans, l'Indice enregistre une baisse de 20%, soit un niveau au-dessus du seuil de perte en capital (-35%). **L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors l'intégralité du Capital Initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(1)</sup> de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(1)</sup> de -3,18% pour un investissement direct dans l'Indice.**

### SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

- À l'issue de l'année 1, l'Indice enregistre une performance positive depuis l'origine (soit +20% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement activé.**
- L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors l'intégralité du Capital Initial majorée d'un gain de 9,50%, soit 109,50% du Capital Initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(1)</sup> de 7,99% contre un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(1)</sup> de 17,89% pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annuel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

(2) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et de l'absence de faillite ou de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.



# Présentation de l'Indice

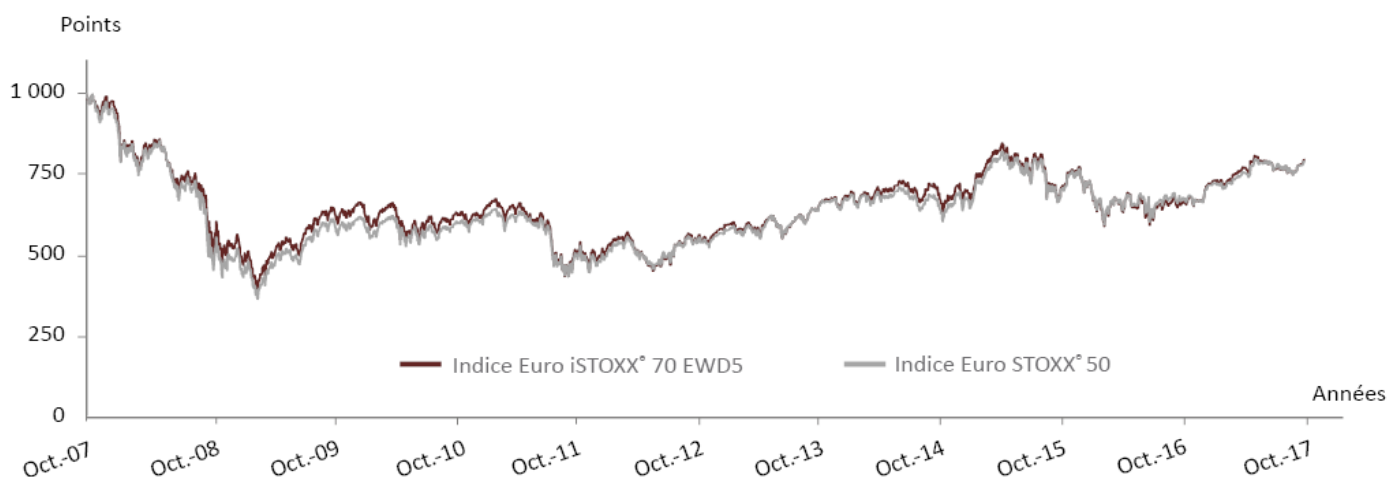
L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (Equal Weight Decrement 5%) est un nouvel indice de la gamme STOXX lancé le 29 avril 2016, qui est composé des 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous). Il s'agit des 70 plus grandes capitalisations boursières composant l'indice Euro STOXX (Ticker : SXXE), indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières de la zone euro. Ces 70 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an. à titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période 2007-2017 s'élève à 3,79 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs. L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est accessible entre autres sur le site de STOXX ([www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : ISX70D5 Index; code ISIN : CH0321427582)

## ÉVOLUTION ET PERFORMANCE DE L'INDICE Euro iSTOXX® 70 EWD5® ENTRE LE 2 OCTOBRE 2007 ET LE 2 OCTOBRE 2017<sup>(1)</sup>

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 a été lancé le 29 avril 2016 à un niveau de 1 008,47 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

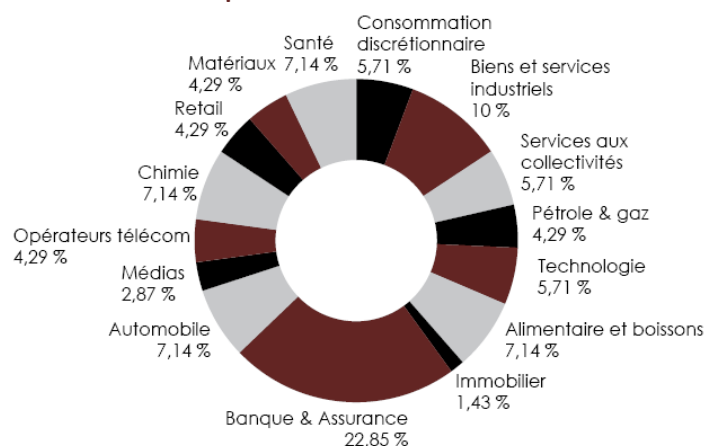
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées. Elles ne sont pas constantes dans le temps et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est également valable pour les données historiques de marché.**

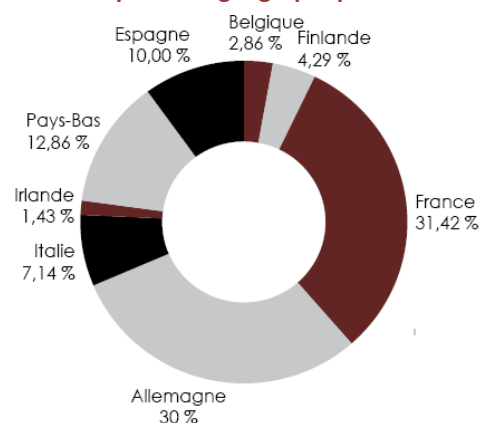


| Performances comparatives (au 02/10/2017) | 1 an    | 5 ans   | 10 ans   |
|-------------------------------------------|---------|---------|----------|
| Indice Euro iSTOXX® 70 EWD5               | 17,10 % | 45,06 % | -19,16 % |
| Indice Euro STOXX® 50                     | 20,00 % | 44,48 % | -18,62 % |

### Répartition sectorielle



### Répartition géographique



(1) Source : Bloomberg, au 02/10/2017. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Natixis ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



# Fiche technique

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| TYPE                                        | Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le visa n°17-270. |
| ÉMETTEUR                                    | Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA, les titres de créance présentent un risque de perte en capital).                                                                                                                                       |
| GARANT EN CAS DE FAILLITE DE L'ÉMETTEUR     | Natixis SA (Standard & Poor's : A ; Fitch Ratings : A ; Moody's : A2 au 27 septembre 2017)                                                                                                                                                                                                                                |
| DEVISE                                      | Euro (€)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| CODE ISIN                                   | FR0013285764                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| PRIX D'ÉMISSION                             | Le prix de commercialisation commencera à 99,97 % le 20 octobre 2017 et progressera au taux annuel de 0,20% pendant la période de commercialisation pour atteindre 100% le 22 décembre 2017.                                                                                                                              |
| VALEUR NOMINALE                             | 1 000 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| PÉRIODE DE COMMERCIALISATION                | Du 20 octobre 2017 au 22 décembre 2017                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| SOUS-JACENT                                 | L'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an) (code Bloomberg : ISX70D5 index)                                                                                                                                              |
| DATE D'ÉMISSION                             | 20 octobre 2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| DATES DE CONSTATATION ANNUELLE              | 24 décembre 2018, 23 décembre 2019, 22 décembre 2020, 22 décembre 2021, 22 décembre 2022                                                                                                                                                                                                                                  |
| DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ | 7 janvier 2019, 6 janvier 2020, 5 janvier 2021, 5 janvier 2022, 5 janvier 2023                                                                                                                                                                                                                                            |
| DATE DE CONSTATATION INITIALE               | 22 décembre 2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| DATE DE REMBOURSEMENT FINAL                 | 5 janvier 2028                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| DATE DE CONSTATATION FINALE                 | 22 décembre 2027                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| NIVEAU INITIAL                              | Niveau de clôture de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 le 22 décembre 2017                                                                                                                                                                                                                                                    |
| PÉRIODICITÉ DE VALORISATION                 | Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture du sous-jacent est publié.                                                                                                                                            |
| DOUBLE VALORISATION                         | Une double valorisation est établie par Pricing Partners [ci-après la "Société" sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)]. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.                                                                                   |
| MARCHÉ SECONDAIRE                           | Natixis fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le niveau d'achat ne sera pas supérieur de 1% au niveau de vente.    |
| COMMISSION DE DISTRIBUTION                  | Néant / Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| COMMISSION DE DISTRIBUTION                  | La commission pourra atteindre un montant annuel d'un maximum de 1% TTC du nominal des titres de créance effectivement placés. Cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.                 |
| AGENT DE CALCUL                             | Natixis, ce qui peut être source de conflit d'intérêt                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| DROIT APPLICABLE                            | Droit français                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| RÈGLEMENT / LIVRAISON                       | Euroclear France                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| PUBLICATION DE LA VALORISATION              | La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur ( <a href="http://www.equitysolutions.natixis.com">www.equitysolutions.natixis.com</a> ), et sur Bloomberg, Reuters et Fininfo.                                    |
| PLACE DE COTATION DES TITRES DE CRÉANCE     | Bourse de Luxembourg                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

## Avertissement

**Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base.**

Ces titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d'investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces titres.

Merci de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres. Le fait d'investir dans ces titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

**Risque de perte en capital :** en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5.

**Risque lié au sous-jacent :** le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5, et donc à l'évolution du marché actions européen.

**Risque lié aux marchés de taux :** avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.

**Risque de contrepartie :** le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de commercialisation au titre de créance.

**Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide.

**Avertissement sur l'Indice :** L'Euro iSTOXX® 70 EWD5 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. Stoxx et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.Stoxx.com](http://www.Stoxx.com).



# Informations importantes

**Le présent document est à caractère publicitaire.**

**Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.**

**Ce document à caractère publicitaire est établi sous l'entière responsabilité de Bordeaux Investissement Conseil qui commercialise le titre de créance Millésime Booster Décembre 2017.**

**Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.**

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la commercialisation au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de commercialisation, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives de Millésime Booster Décembre 2017 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la commercialisation à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Les titres de créance n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Millésime Booster Décembre 2017 est (i) éligible pour une commercialisation en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de commercialisation au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre de créance concerné avant la diffusion de la communication.

## Informations importantes

Le Prospectus de Base (le « Prospectus ») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du [18 octobre 2017] sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([www.equitysolutions.natixis.com](http://www.equitysolutions.natixis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).



**B.I.C.**  
Bordeaux Investissement Conseil  
**GESTION DE PATRIMOINE**

Bordeaux Investissement Conseil  
27 bis, Allées de Chartres  
Bordeaux 33000  
France  
Tél. 05.57.78.34.96

